

François Guizot et le protestantisme sous le Second Empire

*Conférence prononcée à la Société de l'histoire du protestantisme français,
54 rue des Saints Pères, Paris 7^e, le 14 septembre 2024.*

Par André ENCREVÉ

Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-Est Créteil

Dans le monde intellectuel, François Guizot jouit très tôt d'une réputation de protestant opiniâtre. Ainsi, en 1812 il est invité à la table de Fontanes, le Grand maître de l'université, qui vient juste de le nommer professeur à la Sorbonne. La conversation porte sur des commentateurs allemands de poètes latins, que Fontanes critique vivement mais que Guizot défend pied à pied, en dépit de leur différence d'âge et de statut social. Alors Fontanes se tourne vers son voisin de table et lui dit en souriant : « Ces protestants on ne les fait jamais céder. »

Pourtant tout au long de sa carrière certains – protestants comme catholiques – refusent de voir en lui un protestant convaincu. Ainsi en 1864 journal catholique conservateur *Le Monde* l'interpelle « Une petite cloison vous sépare seulement de cette Église [catholique]. [...] Brisez-là d'une main courageuse et tombez aux genoux de votre mère. L'Église vous attend [...]. » Les rédacteurs de ce journal ont été déçus mais, pour en avoir le cœur net, le mieux est d'écouter ce que Guizot écrit de lui, par exemple dans son testament, rédigé un an avant sa mort : « Je meurs dans le sein de l'Église chrétienne réformée de France où je suis né et où je me félicite d'être né. »

C'est clair, il est protestant. Il reste que sa formulation est intéressante, car elle explique, en partie, la perplexité de certains de ses contemporains. En effet, sa formule « Église chrétienne réformée de France » n'est pas en usage (on parle d'Église réformée, tout court) et elle montre que Guizot tient à rappeler que l'Église réformée fait partie d'un ensemble plus vaste, l'Église chrétienne, qui inclut évidemment l'Église catholique. Certes, nous allons le voir, Guizot est un apologiste du protestantisme. Mais cette façon de s'exprimer révèle que Guizot ne partage pas ce que j'appellerais volontiers, par métaphore, « l'accent huguenot » de la plupart de ses coreligionnaires, qui inclut alors une très grande méfiance – voire une franche hostilité –, envers l'Église catholique.

Sa volonté de défense du protestantisme se manifeste au moins dans deux domaines, que je présenterai successivement. Tout d'abord il prend la défense du protestantisme sur la

scène intellectuelle. Par ailleurs, il est très actif au sein de l'Église réformée, ce qui sera l'objet de ma seconde partie.

+
+ +

Commençons par la défense du protestantisme sur la scène intellectuelle. En ce domaine Guizot use des armes qui sont les siennes et, en particulier, de sa passion pour les idées générales. En effet, notamment quand il s'ennuie, Guizot cherche des idées générales. Par exemple, dans ses *Mémoires* il évoque sa première soirée, le 5 mars 1840, chez la reine Victoria lors de son ambassade à Londres. Pour fuir l'ennui qui le gagne après le dîner il cherche une idée générale :

« Ni pendant le dîner, ni dans le salon après le dîner, la conversation ne fut animée et intéressante [...] nous étions assis autour d'une table ronde, devant la reine établie sur un canapé [...] nous soutenions péniblement, lady Palmerston et moi, un entretien languissant. Je remarquai au-dessus des trois portes du salon, trois portraits : Fénelon, le czar Pierre le Grand et [...] Anne Hyde, la première femme de Jacques II. Je m'étonnai de ce rapprochement de trois personnages si parfaitement incohérents. Personne n'y avait fait attention et personne n'en put dire la raison. J'en trouvai une : on avait choisi ces portraits à la taille ; ils allaient bien aux trois places. »

De fait, pour présenter le protestantisme de façon favorable Guizot utilise cette arme, qu'il manie si bien. Je vais en prendre trois exemples : son étude sur Calvin en 1822, son *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*, paru en 1850 et l'attitude que les protestants doivent adopter, selon lui, vis-à-vis de l'Église catholique.

Commençons par son *Calvin*, assez bref (77 p.), paru en 1822 dans le *Musée des protestants célèbres*. Il y prend la défense de ce grand Réformateur. Il a fort à faire car, alors, les préjugés anti-calviniens sont largement répandus, même parmi les protestants. De ce fait, comme l'a montré O. Millet, Guizot construit son texte autour d'une idée générale : Calvin est un « génie religieux ». Dans un premier temps Guizot présente donc les grandes lignes du projet réformateur de Calvin dans le domaine doctrinal, ce qui le conduit jusqu'en 1541. Puis il passe à ce qu'il appelle la « seconde des grandes pensées » de Calvin : remodeler la société genevoise, par l'intermédiaire des *Ordonnances ecclésiastiques*. Car, dit-il, la pensée et l'action de Calvin ont pour objectif l'établissement d'une société nouvelle. Calvin est donc un « génie » parce qu'il joint la théorie à la pratique :

« [...] ainsi procède le génie ; il voit ce qui doit être ; il dit que cela est, et bientôt cela est en effet, parce qu'il dit ce qui répondait à la pensée de tous, parce qu'il a élevé le drapeau que tous cherchaient. »

De ce fait, après les agitations violentes de la révolution luthérienne Calvin parvient à faire triompher l'idée de liberté religieuse, qui fait certes partie intégrante du programme des

grands Réformateurs du XVI^e siècle, mais qui ne peut émerger que par l'intermédiaire d'une réforme de la société, par-delà les aspects strictement dogmatiques de la pensée de Calvin auxquels Guizot ne s'intéresse guère. On le voit, en plaçant sa réflexion à ce niveau Guizot se montre un très habile défenseur de Calvin et du protestantisme, car sa démonstration est inoxydable à la polémique vulgaire, à propos du bûcher de Michel Servet notamment.

Second exemple de l'apologétique de Guizot, son *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*, paru en 1850, dont Laurent Theis écrit qu'il est, « sans doute le texte le plus solide, le mieux médité, le plus achevé de François Guizot ». Guizot explique qu'il cherche à répondre à une question générale :

« [Quelles sont les] causes du ferme établissement de la liberté politique avec maintien des éléments essentiels de la vieille société » en Angleterre et du « mauvais succès des tentatives de liberté politique avec la destruction à peu près complète de l'ancienne société » en France.

Pour trouver la réponse, il s'intéresse aussi aux Etats-Unis car, dit-il, la révolution d'Angleterre « a réussi deux fois », puisque ce sont « ses descendants [qui] ont fondé en Amérique la république des Etats-Unis ».

Guizot commence par énoncer son idée générale sur l'origine des révolutions en Europe depuis le XVII^e siècle : la recherche de la liberté, inaugurée au XVI^e siècle par la Réforme protestante. Vous le voyez, il tient beaucoup à cette idée déjà développée en 1822 dans son étude sur Calvin. Puis il affirme que si la révolution n'a pas réussi en France au XVIII^e siècle c'est parce qu'elle a été seulement politique, tandis que ce « fut la fortune de l'Angleterre que l'esprit de foi religieuse et l'esprit de liberté politique y régnaient ensemble et qu'elle entreprit en même temps les deux révolutions ». De ce fait, c'est parce qu'ils sont protestants que les Anglais sont libres puisque le protestantisme, qui prône la liberté dans le domaine religieux, est parfaitement compatible avec un système politique fondé sur la liberté.

En ce qui concerne les Etats-Unis, pour Guizot leur réussite à partir de la Déclaration d'indépendance de 1776 tient, certes, au triomphe de la philosophie des Lumières mais aussi, et surtout, au fait qu'à la différence de la France les Lumières qui ont triomphé aux Etats-Unis n'y sont ni anticléricales ni antireligieuses parce que ce sont, au fond, des Lumières protestantes. Et c'est au nom de leur protestantisme que les Américains ont réclamé le respect de leur liberté. C'est donc l'alliance du protestantisme et des institutions libres qui explique la réussite de la République en Amérique. En effet, les républicains américains ne sont pas devenus les adorateurs de leur propre raison – comme le sont devenus les révolutionnaires français, ce qui explique leurs excès –, pour une raison simple : ils sont protestants et pour un

protestant, nul homme ne peut être infaillible. De ce fait, écrit-il : « la population américaine demeurait profondément chrétienne, aussi attachée à ses dogmes qu'à sa liberté, soumise à Dieu et à l'Évangile » (pas à l'Église !). Voilà, à ses yeux, la raison fondamentale de l'établissement, aux Etats-Unis, d'une République où règne la liberté.

Vous le voyez, dans l'un de ses textes les plus réfléchis Guizot manifeste avec éclat son attachement au protestantisme. Et une telle apologétique entraîne, évidemment, l'adhésion de la plupart de ses coreligionnaires. Mais Guizot n'obtient pas une telle adhésion avec le troisième exemple que je vais maintenant vous présenter : l'attitude que les protestants doivent adopter, selon lui, en face de l'Église catholique.

En ce domaine son idée générale soulève, au mieux une incompréhension et, le plus souvent, une vive hostilité de la quasi-unanimité des huguenots car elle contrevient à ce que je propose d'appeler, par métaphore, leur « accent huguenot ». Et, à simple titre d'hypothèse, je me demande s'il ne faut pas y voir aussi chez Guizot la volonté de résoudre un problème politique : puisqu'à ses yeux le protestantisme et la liberté politique entretiennent de liens étroits, – comme le montrent l'Angleterre et les Etats-Unis –, comment faire triompher la liberté politique dans un pays catholique comme la France ? Une solution simple consiste à convaincre l'Église catholique d'imiter les Églises protestantes et d'accepter le principe de la liberté religieuse.

Évidemment, ce ne sera pas facile et, si je puis dire, il faut être Guizot pour élaborer puis tenter de mettre en pratique une telle solution quand on sait que, par exemple, qu'en 1832 dans l'Encyclique *Mirari vos* le pape Grégoire XVI déclare que la simple liberté de conscience est un « délire » (*sic*). Mais, chacun le sait, la difficulté n'a jamais fait reculer Guizot.

Toujours est-il qu'en juillet 1838 Guizot commet un crime de « lèse huguenotisme » : dans un article de la *Revue française*, il écrit « la France ne deviendra point protestante » et il demande aux Églises protestantes de s'allier à l'Église catholique au lieu de la combattre. Certes, pour lui il s'agit toujours d'assurer l'avenir du protestantisme en France. Mais à cette époque la plupart des protestants français sont convaincus que si la France n'est pas encore devenue protestante c'est uniquement en raison des persécutions dont leurs ancêtres ont été les victimes. Et que, dès qu'une véritable liberté religieuse sera instaurée, la lumière de l'Évangile aura tôt fait de dissiper les ténèbres que l'Église romaine tente de faire régner sur le monde. Or comme cette liberté leur paraît acquise avec l'avènement de la monarchie de Juillet, dès les années 1830 ils sont nombreux à penser que ce jour est proche.

Quelle mouche a donc piqué Guizot se demandent alors les huguenots ? En fait, comme de coutume, Guizot part d'une idée générale : actuellement, sur la scène religieuse il y a trois

acteurs, le catholicisme, le protestantisme et ce qu'il appelle « la philosophie », et que nous appelons l'agnosticisme. Cet agnosticisme lui semble si redoutable que pour être en mesure de s'y opposer efficacement les chrétiens doivent cesser de se combattre et, au contraire, ils doivent s'unir par-delà leurs différences. En effet, sa remarque initiale n'est pas un souhait, c'est un argument car elle a un corolaire adressé aux catholiques. Il écrit exactement :

« La France ne deviendra point protestante. Le protestantisme ne périra point en France. Entre beaucoup de raisons, celle-ci est décisive. Ce n'est point entre le catholicisme et le protestantisme qu'est aujourd'hui la lutte, la lutte d'idées et d'empire. L'impiété, l'immoralité, là est l'ennemi qu'ils ont l'un et l'autre à combattre. »

De plus, affirme-t-il, cette lutte est vitale pour la société. Et il soutient que pour remporter la victoire les Églises doivent d'accepter sans réticence la liberté, et donc la liberté religieuse. C'est naturel pour les Églises protestantes et beaucoup plus difficile pour l'Église catholique, reconnaît-il, mais c'est nécessaire si on veut remporter la victoire ; et il ajoute :

« Catholiques ou protestants, prêtres ou simples fidèles, qui que vous soyez, si vous êtes croyants, ne vous inquiétez pas les uns des autres ; inquiétez-vous de ceux qui ne croient point. Là est le champ, là est la moisson. » Et il a cette belle formule : « L'harmonie dans la liberté, c'est l'esprit chrétien ; c'est la charité unie à la ferveur. »

Comme on peut le penser, cet article très est mal accueilli par la plupart des huguenots, même si – nous le savons – Guizot a aussi pour but d'assurer l'avenir du protestantisme en France. Ainsi, un mois seulement après la publication de cet article – et ce n'est qu'un exemple –, l'un des pasteurs parisiens les plus connus, Athanase Coquerel, fait paraître une *Lettre à M. Guizot* qui refuse catégoriquement de le suivre sur cette voie. De plus, plupart des catholiques refusent eux aussi d'écouter les conseils Guizot.

Toutefois, cet accueil ne le conduit pas à changer d'avis. Il le montre, en particulier, dans son discours de réception de Montalembert à l'Académie française en 1852. De plus, quelques années plus tard il commet un nouveau crime de « lèse huguenotisme » : il prend la défense du pouvoir temporel du pape alors que pour la plupart des huguenots si le pape n'est plus tout à fait l'antéchrist, il n'en est tout de même pas très loin. En effet, le 20 avril 1861 Guizot, préside dans le temple de l'Oratoire l'assemblée générale de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France. Et, dans son discours il déclare, notamment :

« Une perturbation déplorable atteint et afflige une portion considérable de la grande et générale Église chrétienne [...]. Quelles que soient entre nous les dissidences, les séparations même, nous sommes tous chrétiens et frères de tous les chrétiens. [...] C'est le christianisme tout entier qui a à souffrir quand de grandes Églises chrétiennes souffrent

[...]. Dans de telles épreuves nous devons à toute la grande Église chrétienne notre sympathie. »

Certes, il ne cite pas explicitement le pouvoir temporel du pape ; mais personne ne s'y trompe, d'autant plus que le 24 février 1861 il a déjà fait une déclaration de ce type dans son discours de réception de Lacordaire à l'Académie française. Évidemment, une telle affirmation, dans un temple de surcroît, provoque de très vives réactions dans le petit monde protestant. Parmi les plus modérées on peut citer la lettre personnelle que lui adresse le pasteur Louis Rognon, qui est pourtant l'un proche de ses proches ; il y affirme notamment :

« Si le pouvoir temporel est détruit par la Révolution je ne vois pas ce que l'humanité y perdra, si ce n'est pendant les orages passagers de cette destruction commandée par la justice de Dieu. Je suis convaincu que le catholicisme tout entier est en cause dans cette question si grave, mais j'en prends vivement mon parti, parce que je ne crois pas le catholicisme nécessaire au christianisme. »

De plus, tous les périodiques protestants, de quelque tendance doctrinale qu'ils soient, s'étonnent ou se scandalisent, même *L'Espérance* dont les animateurs sont pourtant très proches de Guizot. Le pasteur Jean-Henri Grandpierre y affirme, par exemple, regarder la chute du pouvoir temporel du pape comme « le signal d'une immense délivrance pour l'Église universelle et comme une bénédiction pour l'avancement du règne de Dieu ».

Une fois encore cet accueil ne conduit pas Guizot à changer d'avis : quelques mois plus tard il publie un livre (de 272 p.) intitulé *L'Église et la société chrétienne en 1861*. Il y développe à nouveau son idée générale sur la communauté de destin entre toutes les Églises chrétiennes et sur les bénéfices que l'Église catholique tirerait de son acceptation de la liberté religieuse. De plus, explique-t-il, comme les catholiques estiment que l'indépendance du pape est un élément essentiel de leur liberté, et que celle-ci ne peut être garantie que par sa qualité de chef d'État, tous les amis de la liberté – et donc à ses yeux tous les protestants – doivent prendre la défense de son pouvoir temporel. Ces précisions ne sont pas mieux accueillies par les protestants.

Guizot ne se laisse pas décourager et, en 1864, il fait paraître un livre intitulé *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*, qu'il présente comme le premier d'une série de quatre volumes de *Méditations sur la religion chrétienne*. Mais, seuls deux autres paraîtront l'un en 1866 et l'autre en 1868. Pourquoi se lance-t-il dans une telle entreprise, alors qu'il ne possède pas une vaste culture théologique, qu'il n'a guère de goût pour la spéculation dogmatique et qu'il ne semble pas être au fait de la très importante production des théologiens allemands contemporains, alors les plus innovants et les plus renommés. L'occasion est sans doute la publication, en 1863, de la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, à laquelle il semble vouloir

répondre. Mais la raison fondamentale est la poursuite de son entreprise inaugurée par son article de 1838 : défendre le christianisme – et, de ce fait, le protestantisme – contre tous ceux qui l’attaquent. Il a donc un but apologétique, et non pas une ambition scientifique. Sans doute l’a-t-il au départ, du moins en partie, puisqu’il annonce que son second volume sera consacré à l’histoire de la religion chrétienne, ce qui inclut son évolution doctrinale, et à des problèmes d’exégèse biblique. Mais ce volume ne sera jamais écrit. Sans doute Guizot ne possède-t-il pas les connaissances nécessaires pour le rédiger, et cette lacune se ressent dans ses trois volumes de *Méditations*.

Le premier volume me semble le plus intéressant, mais il montre aussi que l’apologétique de Guizot est datée car bien, qu’il connaisse la pensée de Kant, il en retient surtout la prééminence de la morale et, dans ses *Méditations* il ne semble guère influencé par l’épistémologie kantienne. En effet, Guizot dont la formation religieuse s’est déroulée à Genève au début du XIX^e siècle, est encore marqué par ce qu’il est convenu d’appeler la théologie naturelle. En deux mots, celle-ci affirme que tout homme a, par nature, une certaine idée de Dieu. Mais, comme les hommes ne sont pas parfaits, cette idée de Dieu est imparfaite et elle doit être précisée par la Bible, qui apporte les connaissances nécessaires, que seule une révélation surnaturelle est en mesure de fournir, puisque la nature n’en est pas capable.

De ce fait, au début de son premier volume de *Méditations*, Guizot propose une sorte de syllogisme : par nature tout homme se pose des questions religieuses, or la religion chrétienne est celle qui apporte les solutions les plus satisfaisantes, donc elle est la meilleure et la seule d’origine divine. Le problème, c’est que dans la *Critique de la raison pure* Kant affirme que les choses de la foi font partie de la « raison pure » et que dans ce domaine l’homme ne peut parvenir à aucune certitude. Ce qui met les adeptes de la théologie naturelle dans l’embarras. La solution qui a le plus de succès est alors donnée par Schleiermacher – le principal théologien protestant du XIX^e siècle –, dans ses célèbres *Discours sur la religion* parus en 1799 où il propose de remplacer l’idée de Dieu, chère à la théologie naturelle, par la conscience de Dieu en nous, qui est une intuition et non pas une idée – de ce fait elle n’est pas atteinte par l’épistémologie kantienne – et qu’on peut comparer au « témoignage intérieur du Saint-Esprit » cher aux Réformateurs du XVI^e siècle, ce qui facilite son adoption. Mais comme la plupart de théologiens protestants du XIX^e siècle sont influencés par Schleiermacher, il est difficile d’être pris au sérieux en cette matière si, pour le moins, on ne s’explique pas avec l’épistémologie de Schleiermacher. Or Guizot, qui ne le cite pas dans ses volumes de *Méditations sur la religion chrétienne*, ne semble pas le connaître. Son apologétique est donc quelque peu surannée.

Par ailleurs, dans ses *Méditations* Guizot ne se montre pas du tout « orthodoxe » au sens de fidèle à la dogmatique des réformateurs du XVI^e siècle. Et ce qu'il écrit fait à nouveau penser au XVIII^e siècle : sans contester frontalement les grandes affirmations dogmatiques traditionnelles, qu'il entend maintenir, il en propose une présentation atténuée et peu précise, comme on le faisait au siècle des Lumières où la morale intéressait davantage que la dogmatique.

De plus, l'idée générale qui sous-tend son raisonnement – l'existence d'une « grande Église chrétienne » que tous ses adeptes doivent défendre – se heurte à un problème de base : un « chrétien », c'est un concept abstrait. Dans la rue on ne rencontre pas des chrétiens, on rencontre des catholiques, des protestants, des orthodoxes, etc. Essayer de définir une « essence de la religion chrétienne » est donc une tâche bien difficile car, comme toute les moyennes, la « moyenne » qu'il tente de présenter dans ses *Méditations* ne correspond, au fond, à personne.

Il reste que, sur un plan pratique, on peut tout à fait concevoir en France une « coexistence pacifique » entre les protestants et les catholiques dans un grand nombre de domaines, ce que souhaite Guizot et que nous voyons aujourd'hui. Et c'est sans doute cette ambition générale qui l'anime quand il rédige ses *Méditations*. Mais, comme en 1838, dans les années 1860 bien peu de protestants sont prêts à le suivre sur cette voie. Il est vrai qu'à cette date l'Église catholique est toujours hostile à la liberté religieuse.

Quoi qu'il en soit, vous le voyez – et je n'ai pris que quelques exemples – tout au long de sa vie Guizot est un apologiste du protestantisme, mais son apologétique lui est très personnelle. Cependant, et en dépit de son isolement à propos des relations que doivent entretenir les Églises protestantes et catholique, Guizot est un acteur très important de la vie de l'Église réformée, ce qui va être l'objet de ma seconde partie.

+

+ +

Son action dans l'Église réformée se place, pour essentiel entre 1850 à 1872, c'est-à-dire pendant une période de crise pour cette Église. Une crise si grave qu'elle se termine par un schisme de fait en 1879, résorbé seulement en 1938.

Guizot n'attend pas d'être retiré de la vie politique pour avoir une activité institutionnelle dans l'Église. Ainsi, dès le 18 décembre 1815 il est élu membre laïc du consistoire de l'Église réformée de Paris, et il le reste jusqu'à sa mort le 12 septembre 1874, soit durant 59 ans, ce qui est probablement un record. En 1825 il est l'un des fondateurs de la

Société protestante de prévoyance et de secours mutuel. De 1829 à 1855 il est le vice-président de la Société biblique protestante de Paris, puis son président de 1855 à 1868. De 1831 à 1852 il est le vice-président de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, et son président de 1852 à 1872. En 1852 lorsqu'est fondée la Société de l'histoire du protestantisme français, il accepte d'en être nommé président d'honneur et il le reste jusqu'à sa mort.

Toutefois, pour comprendre son action au sein d'une Église réformée en crise il est nécessaire de « planter le décor » et donc de présenter, en deux mots, les raisons de la querelle entre les libéraux et les évangéliques.

Les libéraux se veulent les continuateurs de l'évolution théologique du XVIII^e siècle, qui attache une importance relative à la dogmatique abstraite (trinité, rédemption, etc.) et qui s'intéresse surtout à la morale. En général les libéraux ne contestent pas frontalement les principales affirmations doctrinales des Réformateurs. Quand elles leur déplaisent ils se contentent de les atténuer, ou de ne pas en parler, tout en trouvant Dieu dans la nature. Ainsi, par exemple, le mémoire de fin d'études du pasteur Athanase Coquerel s'intitule *Sur l'existence de Dieu prouvée par la contemplation de l'univers*. Ils se veulent rationnels, car ils entendent présenter au monde moderne un christianisme qui ne demande pas des sacrifices inacceptables à la raison. A partir des années 1850 leur principal marqueur est leur refus d'admettre que l'adhésion à une Confession de foi soit obligatoire pour être pasteur. Ils insistent surtout sur la morale, mais ils courent le risque d'être accusés par leurs adversaires de se contenter d'une morale banale, qu'un agnostique humaniste pourrait fort bien professer.

Les évangéliques sont issus du mouvement du Réveil. Ils estiment que le protestantisme français, auréolé de sa résistance victorieuse à plus d'un siècle de persécutions, s'est « endormi sur ses lauriers » depuis 1802 et la reconnaissance de l'Église par l'État. Ils veulent donc « réveiller » l'Église. Et comme ils constatent que son sommeil spirituel correspond aussi à l'oubli, partiel, de la dogmatique, ils pensent que pour réveiller l'Église le plus simple est de revenir à la dogmatique affirmative des Réformateurs qui a fourni aux huguenots l'armure spirituelle qui a leur a permis de résister aux assauts de l'Église romaine. Ils demandent donc que les pasteurs aient l'obligation d'adhérer à une Confession de foi, où ils voient une sorte de garde-fou contre une dérive vers un agnosticisme humaniste. Et comme les formulations de la vieille Confession de foi de La Rochelle – elle date de 1571 –, leur semblent surannées, ils réclament la rédaction d'une nouvelle Confession de foi, adaptée au XIX^e siècle.

Par ailleurs, les deux camps ont leurs extrémistes et leurs modérés. Toutefois, vers 1850 les deux camps n'en sont pas au même stade de leur évolution. En effet, comme en 1849 les

évangéliques modérés ne se sont pas solidarisés avec les évangéliques extrémistes, ces derniers ont quitté l'Église concordataire pour fonder une *Union des Églises évangéliques libres*, qui possède sa propre confession de foi. Ne restent donc plus dans l'Église officielle que des évangéliques modérés, qui acceptent l'évolution de la pensée théologique du XIXe siècle et qui, lorsque les formules anciennes leur paraissent incompatibles avec la pensée moderne, conservent ces formules tout en en donnant une interprétation symbolique. Quant aux libéraux, avant 1850 ils comptent très peu d'extrémistes ; la plupart sont des libéraux modérés tout à fait capables de s'entendre avec les évangéliques modérés.

Mais alors, quelle est l'origine de la crise ? Elle vient de l'apparition dans le camp libéral, à partir de 1850, d'une nouvelle génération de jeunes extrémistes, qui ne se contentent plus d'atténuer les formulations dogmatiques classiques qui les gênent, mais qui se mettent à les contester frontalement. Certes, cette évolution est progressive et c'est surtout à partir du début des années 1860 que des libéraux extrémistes se mettent, par exemple, à choisir le jour de Noël – comme le pasteur Campredon à Sète en 1861 –, pour nier en chaire la Trinité et même la simple sainteté du Christ. Évidemment, même les évangéliques les plus modérés sont alors scandalisés. Or, et telle est la raison de la crise, les libéraux modérés se solidarisent avec les libéraux extrémistes et affirment que ces derniers ont toute leur place dans les chaires de l'Église.

Voici donc le cadre général dans lequel s'inscrit l'action de Guizot pour défendre l'Église réformée. A ce propos, il convient de distinguer deux périodes : les années 1850 et les années 1860.

Dans les années 1850 Guizot agit dans deux domaines : la sphère publique et la sphère feutrée des cabinets ministériels. En ce qui concerne la sphère publique on doit noter que durant les années 1850 Guizot se montre à au moins trois reprises un très ferme défenseur de la liberté religieuse des huguenots. Et seules les hautes fonctions qu'il a exercées avant 1848 lui permettent de ne pas subir les foudres du pouvoir bonapartiste, surtout en cette période d'Empire autoritaire.

En avril 1856, lors de l'assemblée générale de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, dont il est le président, il dénonce publiquement les entraves mises par certains administrateurs locaux à l'ouverture d'écoles protestantes. Il récidive en 1858 avec une grande vigueur :

« Sous prétexte des mœurs et de la paix publique, des écoles protestantes ont été interdites ou même fermées, pour ce seul fait qu'elles étaient protestantes. [...] un tel abus est

évidemment contraire à la liberté des cultes, à la liberté de l'instruction primaire, à la justice, au bon sens [...]. Cela est inadmissible. »

Cependant, dans ces deux cas ce sont seulement des administrateurs locaux dont il dénonce les agissements.

Mais le 4 mai 1859 c'est au ministre des cultes lui-même qu'il s'en prend lors de l'assemblée générale de la Société biblique. En effet, dans le « rapport à l'Empereur » qui précède le décret du 19 mars 1859 sur l'ouverture des nouveaux lieux de cultes protestants, le ministre des cultes, Gustave Rouland, refuse explicitement de reconnaître la liberté des cultes. Il écrit en effet :

« On peut résumer notre législation en disant qu'elle crée la liberté absolue de conscience, mais qu'elle n'a pas admis la liberté illimitée de l'exercice public des cultes. »

Guizot réagit vigoureusement :

« [...] nous ne saurions laisser passer sans protestations des idées et des paroles qui porteraient atteinte à l'essence même de nos libertés [...] nous avons droit aujourd'hui à quelque chose de plus que de ne pas subir l'Inquisition. »

On le voit, dans ces protestations publiques Guizot ne mêche pas ses mots !

En ce qui concerne l'action de Guizot dans la sphère feutrée des cabinets ministériels, on remarque que dès le début des années 1850 il intervient auprès de certains ministres pour obtenir des décisions qui concernent le fonctionnement interne de l'Église réformée. Et, assez vite, il montre que ses préférences vont vers les évangéliques modérés. Sans citer, naturellement, toutes ses démarches on peut noter, par exemple, qu'en 1854 il intervient à deux reprises et avec succès auprès du ministre des cultes, Hippolyte Fortoul, pour obtenir la nomination de deux évangéliques au Conseil central des Églises réformée. Il est vrai que Fortoul lui doit sa Légion d'honneur ! En 1856 il intervient, à nouveau avec succès, auprès de Fortoul pour obtenir la nomination d'un professeur de tendance évangélique à la Faculté de théologie protestante de Montauban, Par ailleurs en 1856 et 1857, après la mort de Fortoul, Guizot intervient plusieurs fois auprès de son successeur, G. Rouland, pour obtenir que les évangélistes protestants puissent tenir plus facilement des réunions religieuses dans les communes qui ne possèdent pas de communauté protestante ancienne, mais alors il a nettement moins de succès. On le voit, ses démarches montrent sa préférence pour la tendance évangélique, mais comme elle reste discrète, il se peut que les libéraux n'en aient pas eu connaissance. Toujours est-il qu'ils ne la dénoncent pas.

A partir de 1860 la vie de l'Église réformée est de plus en plus troublée par les affirmations des libéraux extrémistes et, surtout, par le soutien que leur apportent les libéraux

modérés. Alors Guizot se met à intervenir de façon publique et très déterminée en faveur des évangéliques.

Pourquoi Guizot choisit-il, de prendre parti publiquement en faveur des évangéliques. Au point de vue dogmatique, ses *Méditations* en font foi, il n'est pas du tout « orthodoxe », c'est-à-dire fidèle à la dogmatique du XVI^e siècle. De plus, nous le savons, il n'est pas très éloigné des libéraux modérés. Quant à sa spiritualité, elle n'est guère influencée par le sentimentalisme romantique qui tant marqué le Réveil religieux du XIX^e siècle, d'où est issue la tendance évangélique. Faut-il y voir la marque de son conservatisme politique ? Certes, Guizot fait preuve de conservatisme dans certains domaines, mais il ne peut passer pour hostile au changement. Comme le montre, par exemple, sa volonté de développer le plus possible l'instruction du peuple, alors qu'il connaît fort bien la puissance émancipatrice de l'instruction. Ou, autre exemple, son acceptation du suffrage universel dès 1849 dans son livre *De la démocratie en France*, alors qu'il avait vivement combattu cette idée quand il était au pouvoir.

A mon sens, son choix pour le camp évangélique est le reflet de son ecclésiologie, issue elle-même de sa réflexion d'historien et d'homme politique. Il estime, en effet, que la société civile ne peut pas fonctionner sans l'acceptation par le plus grand nombre de quelques règles fondamentales. Sinon c'est le règne de l'arbitraire, ou de l'anarchie, et la ruine de la société. Pour lui il en est de même dans une Église, qui est une société religieuse. S'il prend parti pour les évangéliques, c'est parce qu'il considère que l'ecclésiologie des libéraux des années 1860 ne respecte pas la « constitution » de l'Église réformée telle qu'elle existe depuis le XVI^e siècle. En particulier, il estime que leur refus de toute Déclaration de foi obligatoire pour les pasteurs risque de conduire cette Église à sa ruine, alors que ce principe est présent dès l'origine dans les Églises réformées

Mais contrairement à ce que croient ou feignent de croire certains libéraux, il n'est nullement le chef des évangéliques. Il ne le souhaite probablement pas, mais le souhaiterait-il que l'originalité de certains de ses choix le lui interdise. Il est le plus illustre des évangéliques, qui sont heureux que ses relations dans les plus hautes sphères de l'État facilitent certaines de leurs démarches ; mais ils ne suivent pas toujours son avis, et ils n'hésitent pas à le critiquer quand ils le jugent nécessaire. Ainsi, par exemple – nous le savons – en 1861 ils ne se privent pas pour faire savoir publiquement qu'ils ne partagent pas du tout son opinion sur le pouvoir temporel du pape.

Il reste que durant les années 1860, il est très actif dans l'Église. Pour l'essentiel, son action se déploie dans trois directions, que présenterai successivement : la nomination des professeurs de théologie, l'Église réformée de Paris et la réunion d'un synode national.

En ce qui concerne la nomination des professeurs de théologie, en 1860 il intervient avec succès auprès du ministre de l'instruction publique en faveur de Charles Bois, le candidat des évangéliques à la Faculté de Montauban. Il en est de même en 1864 : il fait des démarches en faveur de Jean Monod qu'il a, par ailleurs, du mal à faire accepter par une partie des évangéliques qui le trouvent trop ouvert aux idées novatrices. Toujours en 1864 il tente, sans succès, de convaincre le ministre de l'instruction publique (V. Duruy) de ne pas nommer Timothée Colani, libéral extrémiste, à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg. En 1866 il intervient de façon décisive auprès de ses amis pour que François Bonifas soit le candidat des évangéliques ; et celui-ci obtient le poste. En 1868, enfin, il contribue également à faire accepter Auguste Sabatier comme candidat des évangéliques à la Faculté de Strasbourg ; il doit, d'ailleurs, à nouveau insister auprès de ses amis pour qu'ils acceptent soutenir Sabatier, sans conteste le candidat le plus brillant, mais dont certains se méfient car ils doutent de son « orthodoxie ».

D'une façon plus générale on peut noter que V. Duruy – en poste de 1863 à 1869 – consulte assez souvent Guizot lorsqu'il doit prendre des décisions à propos de la Faculté de théologie de Montauban.

En ce qui concerne l'Église réformée de Paris, pour comprendre l'action de Guizot il faut tout d'abord se souvenir que dans les années 1860 la vie de cette Église est très agitée. En effet, en 1860 les libéraux parisiens sont très mécontents du refus du consistoire de titulariser le pasteur Athanase Coquerel fils, alors simple suffragant du pasteur Martin-Paschoud pour deux ans renouvelables. Ils décident donc de mettre tous leurs espoirs dans les élections presbytérales de 1862 et, pour les préparer, ils fondent une association l'Union protestante libérale. La campagne électorale est animée, mais les libéraux sont battus. Ils pérennisent alors l'UPL, qui se livre à une critique systématique de tous les actes du consistoire. Cela mécontente les évangéliques. En effet, ils acceptent la polémique en période électorales, mais ils estiment que dans une Église la polémique permanente n'a pas lieu d'être.

Dans ce climat tendu, Guizot joue un rôle modérateur. Par exemple, en 1862 se pose la question du renouvellement de la suffragance d'Athanase Coquerel fils. Une bonne partie des évangéliques souhaitent ne pas la renouveler ; mais Guizot convainc ses amis de lui conserver sa suffragance, ce dont A. Coquerel fils le remercie dans une lettre que nous avons exposée dans l'une des vitrines de cette salle. De même, en 1863 une partie des évangéliques souhaitent fonder une Union évangélique, qui répondrait point par point aux polémiques de l'UPL. Mais Guizot les en dissuade en utilisant une argumentation ecclésiastique, qu'il reprendra ensuite fréquemment ; il explique :

« Par notre foi nous représentons l'Église établie, et notre unique but est de continuer à défendre sa doctrine et ses institutions [...] ce serait déchoir et nous affaiblir que de nous réduire à l'état de parti. »

Et l'Union évangélique ne sera fondée que quelques années plus tard, lors des grands affrontements entre évangéliques et libéraux.

De plus, en octobre 1863 Guizot – il sait que l'affaire Coquerel fils est un *casus belli* pour les libéraux – demande encore à ses amis de ne pas refuser de renouveler la suffragance de ce dernier. Avec sa perspicacité coutumière, il a compris que les libéraux extrémistes sont en fait des agnostiques qui finiront par quitter l'Église de leur propre mouvement ; et cela arrivera en effet dans le courant des années 1870. Guizot écrit ainsi au pasteur Rognon :

« [...] il ne nous convient pas de prendre l'initiative d'une dislocation de l'Église protestante qui arrivera probablement un jour, mais que nous ne devons pas avoir l'air de provoquer. Les rationalistes sont fort en train de perdre eux-mêmes leur cause [...]. L'eau coule de notre côté ; il faut la laisser couler encore, et ne pas interrompre son cours naturel par un acte rigoureux et inutile. »

Toutefois, au début de l'année 1864 Guizot finit par se laisser convaincre, mais il se décide le dernier. Et, le 26 février 1864 la suffragance d'A. Coquerel fils n'est pas renouvelée par le consistoire, ce qui met « le feu aux poudres ». Les libéraux, extrêmement mécontents, engagent une virulente campagne de presse et la polémique redouble. Guizot se décide alors à y participer. Il le fait tout d'abord en avril 1864, à l'occasion de la réunion les annuelles Conférences pastorales de Paris où les évangéliques sont traditionnellement majoritaires. Ces derniers ayant décidé d'y proposer l'adoption d'une déclaration de principes approuvant implicitement le consistoire de Paris, Guizot accepte de rédiger. Très claire, comme de coutume, cette déclaration soutient que les affirmations des libéraux extrémistes sont « entièrement destructrices de la foi chrétienne et de l'Église réformée » ; et elle est adoptée par la majorité des membres de ces Conférences.

Les libéraux parisiens décident alors de tenter prendre leur revanche lors des élections presbytérales de 1865. Et, pour ce faire, ils concentrent leurs attaques sur Guizot, le plus illustre des évangéliques. La campagne électorale est épique. Les libéraux, axent une bonne partie de leurs critiques sur son action politique, lui reprochant même d'avoir été le complice, de fait, des meurtres de protestants commis durant la Terreur Blanche de 1815. Et ils tirent à boulets rouges sur ses choix politiques sous la monarchie de Juillet, en particulier son refus de soutenir les missions protestantes à Tahiti, ou son appui aux cantons catholiques suisses lors de la « guerre du Sonderbund ». Ils dénoncent aussi ce qu'ils considèrent comme son philo-catholicisme, et mettent en cause la sincérité son protestantisme. Le journaliste protestant Taxile Delord, publie

un pamphlet, intitulé *La papauté de M. Guizot*, où il écrit notamment : « M. Guizot veut régner et conduire le protestantisme aux abîmes comme la monarchie ». Les journaux libéraux font paraître des articles virulents, en particulier dans *Le Lien*, où on peut lire notamment : « [Électeurs] empêchez qu'un pape officiel soit donné au protestantisme » ; ou « M. Guizot n'est pas un assez bon protestant » ; ou encore, « En réalité, M. Guizot durant sa longue carrière, s'est constamment montré animé d'un esprit qui n'était pas celui de notre Église. » Quant au *Protestant libéral* il écrit « La religion de M. Guizot n'est que la politique. »

Guizot commente l'affaire dans ses lettres à sa fille Henriette ; il lui écrit par exemple :

« M. Clamageran tient des réunions dans les cabarets de Puteaux. On a fait et on fait circuler une chanson contre moi. » « M. Grandpierre est venu hier [le 20 février] me raconter les visites qu'il faisait et les injures anonymes qu'on lui écrivait : "Vieux Jocrisse de Grandpierre, à bas ton Guizot ; la tyrannie tombera sous les coups de la démocratie". »

Assez serein, et toujours à la recherche d'idées générales, il explique à sa fille :

« J'accepte volontiers la situation qu'on me fait en me combattant à outrance comme le représentant de la même cause dans l'église et dans l'État, la cause de l'ordre et de la liberté, fondés l'un et l'autre sur la foi sérieuse et sincère. »

Évidemment les évangéliques répondent, mais Guizot n'est réélu, qu'au second tour et d'extrême justesse avec 10 voix d'avance sur son adversaire libéral (1298 voix contre 1288). Et, jusqu'en 1870 la vie de l'Église réformée de Paris est particulièrement troublée.

Dans cette brève conférence je ne peux évidemment pas entrer dans tous les détails. Mais on doit remarquer durant ces années 1865-1870 Guizot se dépense sans compter pour soutenir les initiatives des évangéliques parisiens. Et sa participation à la lutte est d'autant plus importante que le ministre des Cultes, Jules Baroche, est très hostile aux évangéliques et très favorable aux libéraux. De ce fait, les libéraux utilisent leurs amitiés politiques bonapartistes pour tenter d'obtenir des modifications de la loi dont ils espèrent qu'elles leur permettront de remporter les élections presbytérales. Guizot est donc très utile, car il peut agir auprès de l'administration, écrire à des hauts fonctionnaires, obtenir des audiences ministérielles, etc. Par exemple, en 1868, comme le prince Napoléon, ami du pasteur libéral Martin-Paschoud, a obtenu à ce dernier une audience de Napoléon III, Guizot sollicite et obtient lui aussi une audience de l'Empereur. Toutefois, si Guizot accompagne de son mieux les initiatives de ses amis, il ne joue pas de rôle dirigeant dans ces affaires.

La crise qui secoue l'Église réformée de Paris n'est que le reflet, amplifié, de la crise qui affecte alors l'ensemble de l'Église réformée, en raison du choix des libéraux modérés de se solidariser avec les libéraux extrémistes. En effet, les libéraux modérés continuent à affirmer

que les extrémistes ont parfaitement le droit d'exercer leur ministère dans l'Église réformée et d'y prêcher leurs doctrines. D'où la volonté des évangéliques de faire adopter par un synode national une Déclaration de foi, assez large pour que tous les libéraux modérés puissent l'accepter, mais assez précise pour que les libéraux extrémistes ne puissent pas y souscrire. Mais c'est difficile parce qu'en 1802, quand Bonaparte a reconnu officiellement les Églises réformées il a, de fait, supprimé le synode national. Pour qu'un synode puisse se réunir, une décision positive du chef de l'État est donc indispensable. Or, comme les libéraux se savent minoritaires, ils ne veulent pas entendre parler de la réunion d'un synode national. Cela laisse le champ libre à toutes les interventions, en sens opposés, auprès des ministres et, en définitive, auprès de l'Empereur.

Dans cette situation, Guizot est donc à nouveau très utile pour le camp évangélique. Dès 1863 il évoque la question avec le ministre des cultes, G. Rouland. Mais rien n'est décidé et les grands affrontements des années 1864 et 1865, retardent l'affaire. Si bien qu'au début de l'année 1866 Guizot, opposant à l'Empire et qui n'a plus franchi la porte des Tuileries depuis 1848 – sauf lors des cérémonies protocolaires de présentation des nouveaux élus à l'Académie française –, se décide à demander une audience à Napoléon III. Elle se déroule le 29 mars 1866, en présence de l'Impératrice. Cela est un peu inhabituel et montre qu'Eugénie, très pieuse comme chacun sait, se méfie sans doute de ce que son agnostique de mari peut bien être capable d'accorder aux protestants. L'audience dure plus de trois quarts d'heure, ce qui est long pour ce type d'entretien. Guizot y demande à Napoléon III de satisfaire plusieurs souhaits des évangéliques, en particulier la réunion d'un synode national. Ce que voyant l'impératrice aurait déclaré à son impérial époux : « Vous ne pouvez pourtant pas être le pape d'une religion dont vous n'êtes pas. » Napoléon III ne se montre pas hostile aux demandes de Guizot et il l'engage à s'entendre avec Baroche, le ministre des cultes : « Je suis sorti content » écrit-il à sa fille. Mais sa satisfaction est de courte durée : Guizot est certes reçu sans difficulté par Baroche, mais il n'obtient rien, car Baroche est tout dévoué aux libéraux.

A nouveau je ne peux pas exposer le détail des nombreuses interventions de Guizot, ses lettres, ses visites à des hauts fonctionnaires, ses réunions avec ses amis, etc. Mais il est clair qu'il suit de très près cette affaire, qui traîne en longueur. Et il faut le départ de Baroche en 1869 et l'arrivée au pouvoir d'Émile Ollivier le 2 janvier 1870 pour que les choses se dénouent. Dès le 19 janvier 1870 Guizot rencontre E. Ollivier au domicile du comte Daru. Puis, le 26 janvier E. Ollivier lui rend visite et converse avec lui « de 9 heures à 10 heures et demie du soir » : « je l'ai trouvé sensé et plein de bon vouloir sur nos affaires de l'Église », écrit Guizot à sa fille. E. Ollivier prend rapidement plusieurs décisions dont, en mars 1870, la réunion d'un

synode national (on dit alors « général ») de l'Église réformée. La Guerre retarde évidemment cette réunion. Mais sitôt la Commune de Paris écrasée, Guizot reprend ses démarches. Ainsi, à sa demande, le ministre des cultes – Jules Simon – vient le voir le 12 novembre 1871 et il évoque avec lui les affaires protestantes pendant deux heures. Guizot dîne ensuite avec Thiers, président de la République, le 17 novembre 1871. Et, le 29 novembre 1871, Thiers signe le décret convoquant un « synode général de l'Église réformée », pour la réunion duquel Guizot s'est tant dépensé.

Le synode se réunit du 6 juin au 10 juillet 1872. Naturellement, Guizot y joue un rôle très important. Fort de son expérience de parlementaire, il prépare méthodiquement la stratégie des évangéliques, organisant à ce propos plusieurs réunions. Comme l'écrit Laurent Theis :

« Décidément, Guizot a retrouvé avec bonheur l'atmosphère de veille des batailles parlementaires. A quatre-vingt-quatre-ans, il rajeunit pour la dernière fois. »

Le 6 juin, à partir d'un document mis point par Charles Bois, les évangéliques finalisent le texte de la Déclaration de foi dont ils vont proposer l'adoption au synode. Lors des débats Guizot, chef de son groupe, dirige adroitement les opérations. Le 18 juin, debout une heure durant, à 84 ans, il prononce son dernier grand discours. C'est un beau texte, où il reprend les idées qu'il défend depuis des années. Ce discours me fait penser à ce que V. Hugo écrit de Guizot dans *Choses vues* : « Dès que son pied touchait la tribune, sa tête touchait le ciel. »

Sur un ton ému par moment il explique, en particulier, pourquoi adoption d'une Déclaration de foi lui semble indispensable :

« Nous sommes obligés de lutter [...] lorsque nous voyons atteintes ou détruites les bases du christianisme. Voilà la cause de nos luttes ; nos attaques n'ont jamais été dirigées contre la liberté. [...] Tous ceux qui se reconnaissent comme chrétiens doivent reconnaître aussi la faiblesse de leur science, leur insuffisance ; mais ils doivent s'unir contre cette maladie de leur siècle, le scepticisme, l'incrédulité, l'orgueil humain. La puissance divine, manifestée par le Christ est au-dessus de la puissance [des hommes] ; mais s'en remettre à cette puissance [divine] seule pour chasser l'erreur ou la corriger, c'est une fâcheuse et coupable illusion. »

La majorité le suit et la Déclaration de foi est adoptée par le Synode le 21 juin. Fatigué, jugeant que l'essentiel est acquis, Guizot adresse le 26 juin sa lettre de démission au modérateur du Synode. Ce fut sa dernière action dans l'Église.

Il est temps de conclure.

D'une façon générale, il me semble que ce qui ressort de mon exposé c'est, de toute évidence, le très profond attachement de Guizot au protestantisme, mais aussi son originalité

manifestée, en particulier, par son refus d'adopter « l'accent huguenot » de la plupart de ses coreligionnaires.

Mais c'est aussi sa perspicacité, dont je prendrai trois exemples. L'un des premiers il a compris que les présupposés doctrinaux des libéraux extrémistes les conduiraient à quitter l'Église réformée de leur propre mouvement, ce qu'ils feront dès les années 1870. L'un des premiers il a compris que l'Église catholique ne pouvait pas accepter que son souverain pontife ne soit pas un chef d'État, ce qui est toujours le cas aujourd'hui même si cet État est beaucoup plus petit qu'il ne l'était en 1861. L'un des premiers, enfin, il a compris que sans se renier l'Église catholique pouvait accepter la liberté religieuse, ce qu'elle a fait, au début des années 1960 lors du Second concile du Vatican, un siècle plus tard, il est vrai.

Et, pour clore cette conférence, j'aimerais laisser la parole à Guizot en citant ce qu'il écrit de lui en 1868 dans le troisième volume de ses *Méditations religieuses* :

« Depuis 20 ans j'essaye mon tombeau. J'y suis descendu vivant et je n'ai point tenté d'en sortir [...]. S'il m'était donné d'être encore de quelque service pour les deux grandes causes qui, à mes yeux n'en font qu'une, la cause de la foi chrétienne dans les âmes et celle de la liberté politique dans mon pays, j'attendrais avec reconnaissance, au sein de mon repos, cette aurore du jour éternel, que "les insensés appellent la mort" dit Pétrarque [...]. »

NB : Une version un peu plus longue de cette conférence, accompagnée de notes et de références bibliographiques sera publié prochainement dans la Revue d'Histoire du Protestantisme.